



Être prisonnière à Johannesburg

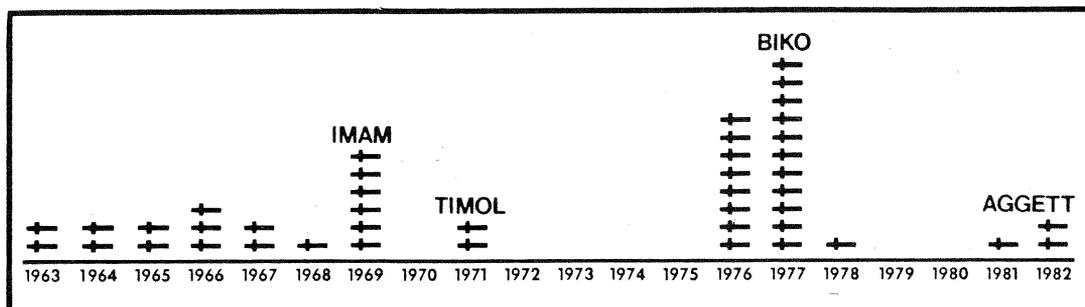
En Afrique du Sud, la situation d'une femme est largement déterminée par la couleur de sa peau. Si cette couleur est noire, comme la mienne, la femme est réduite dès sa naissance à la position la plus inférieure de toutes, jusqu'à se voir refuser le droit de vivre. Ceux de nos gens, qui

osent ouvrir la bouche pour protester, sont intimidés par des détentions, des bannissements, le confinement chez soi, etc.

Toute attestation de doléances, faite même sans protester, est un crime en Afrique du Sud. Comme si le fait de nous arrêter, de nous condamner et

Todesfälle im Gefängnis bei Häftlingen aufgrund der Sicherheits- gesetze

(aus: Cape Times, Febr. 1982)



quelquefois même de nous assassiner d'après des preuves absolument infantiles ne suffisait pas, de nouvelles lois sont faites pour rendre l'expression de nos doléances impossible.

En juin 1977, en tant qu'étudiante, je fus détenue d'après la fameuse Section Six du "Terrorism Act". Pendant plus de 500 jours de suite, j'étais gardée en détention isolée où seulement le peloton de torture me tenait compagnie, dans les conditions les plus terribles. Ce n'était pas la première, mais alors certainement la pire de mes détentions. On me refusa des visites de ma famille, d'amis ou d'avocats.

Contrairement à la "Déclaration de Lisbonne" de l'Association Médicale Mondiale, en tant que prisonnière de la Section Six, on me refusa un médecin de mon choix, ou le droit d'être soignée ou examinée par un médecin qui est libre de porter des jugements cliniques et éthiques sans ingérence extérieure.

A part les 3 premiers mois de ma détention, on me refusa de changer de vêtements.

Lors de mon arrestation on m'emmena à la station de police de Protea, tout près de Soveto. Après avoir enregistré mon signalement, on m'emmena à John Vorster Square à Johannesburg, où l'interrogatoire devrait avoir lieu. John Vorster Square est le bâtiment où on jeta Ahmed Timol d'une fenêtre du 10^e étage (suicide allégué comme d'habitude), le même bâtiment où Matthews Mabelane fut tué et très récemment, Neill Agett, un syndicaliste. Si on a la chance de quitter John Vorster Square vivant, on en sort avec des problèmes psychiatriques, des membres mutilés, mais même plus déterminé quelquefois à continuer la lutte pour la justice.

Méthodes de torture dont j'ai fait l'expérience

D'après le gouvernement, j'étais une fomentatrice de troubles, introduite pour intimider les étudiants de Soveto, surtout à travers le Conseil Représentatif des Etudiants de Soveto, interdit à présent. Le peloton de torture devait essayer de me forcer de signer un aveu à cet effet et en plus m'arracher des informations supplémentaires au sujet de mon engagement. Pour y parvenir, on employa sur moi principalement la torture.

1. La cellule

Pour moi, l'humiliation commença dans la cellule même avant que je passe au 10^e étage, où les chambres de torture sont situées. Quant aux dimensions, ma cellule à John Vorster était plus grande que certaines maisons à deux pièces qu'habitent nos gens à Soveto. Elle avait 6x5 m. A part une toilette, un paillason mince et deux couvertures puantes, il n'y avait rien d'autre dans la cellule.

La toilette, qui fonctionnait, servait souvent de baignoire et de robinet d'eau potable, les jours où on me refusait même de ne laver. Il y avait des périodes où je devais renoncer à mon bain pendant plus d'une semaine, malgré la possibilité à John Vorster de prendre des bains d'eau chaude.

2. Torture physique

J'étais le plus souvent torturée au 10^e étage de John Vorster, et j'y fis l'expérience de la plupart des méthodes pendant les trois premiers mois de ma détention:

a) le cheval

On plaçait une sorte de manche à balai prolongé entre mes jambes et mes mains qui étaient menottées. La barre (avec mon corps ballant dessus) était tenue à chaque bout. Elle était alors soulevée et tournée et retournée jusqu'à ce que je perde connaissance.

b) Chocs électriques

Une machine spéciale était utilisée pour m'électrocuter. D'abord, on me passait par-dessus la tête un sac mouillé en toile noire, qui couvrait ainsi mon visage et mon cou, où il était resserré. Non seulement ce sac noir m'étouffa la première fois qu'il me fut mis, mais je fis aussi ma dernière prière silencieuse, car j'étais convaincue que j'aillais être tuée. Avant cela, un de mes interrogateurs avait ouvertement admis qu'il avait tué Matthews Mabelane dans la même chambre que j'occupais. Deuxièmement, avant ma détention, j'avais vu dans une publication locale des photos de gens pendus à la prison de Pretoria. Tous les prisonniers avaient par-dessus la tête ce qui ressemblait exactement à mon sac noir. Les fils électriques de la machine étaient alors placés sur mes seins nus, entre mes fesses, mes cuisses et même aux parties intimes de mon corps. Outre la douleur la torture était extrêmement humiliante. Cette méthode était celle employée le plus souvent sur moi, et ainsi, avec le temps, je m'habituais à la douleur, mais jamais à l'humiliation.

c) Coups

Le sac en toile était une des méthodes favorites de mes tortionnaires et il était utilisé même quand la machine électrique n'était pas employée. On me frappait avec des bâtons, les poings et on me donnait des coups de pied.

d) Quelquefois quand mes tortionnaires étaient fatigués (je suppose) j'étais forcée de rester debout, des heures d'affilée jusqu'à ce que je m'affaisse, et avant cela, j'étais supposée être prête à répondre aux questions des interrogateurs.

e) Pendant certaines sessions d'interrogatoire, on refusait de me donner à manger et à boire tandis que ceux qui "s'occupaient" de moi prenaient leur repas en ma présence. Quelquefois je devais renoncer à la nourriture pendant une semaine.



The Star (International Airmail Weekly) Johannesburg
14. 8. 82

f) Il y avait des périodes où j'étais séquestrée dans des pièces noires pendant des jours que je ne peux toujours pas compter. Etre détenue dans la Section Six signifiait perdre contact avec le temps même. Je n'avais pas d'accès à ma montre ou à un calendrier, mais quand je perdais contact avec les notions de jour et de nuit à cause de l'obscurité continue, cela devenait une véritable injure.

g) Transferts d'une prison/station de police à une autre.

Après trois mois de torture grave, pendant lesquels j'eus plusieurs rapports dont aucun ne fut accepté par la police, je fus transférée à un endroit que, plus tard, je découvris être Koppies dans le "Orange Free State", pour essayer d'autres formes de torture qui pourraient marcher. A Koppies, on me refusait totalement de changer de vêtements à partir de septembre 1977 jusqu'à un certain moment en 1978 (je ne me souviens pas des dates), quand j'étais transférée de nouveau. Changer de vêtements ne semble pas très important, mais c'est le cas quand même, surtout pour les parents ou la famille. C'était la seule façon pour ma famille de savoir que je vivais encore, car comme détenu de la Section Six, on ne pouvait absolument pas communiquer avec la famille ou des avocats.

Pendant que j'étais à Koppies, mes interrogateurs vinrent me prendre une fois pour "aller faire un tour". Après environ une heure de route, la voiture s'arrêta, et on m'ordonna de sortir de la voiture et de me rendre à une autre à environ dix minutes de marche à partir de là. La route était déserte, à part les deux véhicules. Je ne peux être sûre du moment de la journée, mais je crois que c'était en fin d'après-midi. J'avais seulement un petit sac en plastique avec mes objets de toilette, mais quand je marchais vers l'autre voiture le petit sac en plastique pesait lourd comme des tonnes de plomb. Les policiers qui restaient là braquaient leurs fusils sur mon dos. Je ne regar-

dais aucune fois derrière moi. Je me disais: "Au moins, laissez-moi mourir avec ma fierté." Mon corps devenait trop lourd pour mes jambes, mais, la tête haute, je continuais à marcher sans regarder en arrière. A ma surprise, j'arrivai à l'autre voiture toujours vivante, à part les coups de pied qui m'aidèrent à monter plus vite. Jusqu'à présent, Dieu seul sait comment je survécus. Plus tard, je fus ramenée à ma cellule.

Les effets de la torture

Après plus de 500 jours de détention, je fus définitivement assignée à une prison. Le long séjour en prison me donna quelque peu l'occasion de me remettre presque complètement, outre des endroits douloureux sur mon corps qui résultaient du régime alimentaire. Le plus important pour moi pourtant est le fait que j'eus assez de chance pour quitter la prison vivante, quand la plupart des autres perdirent la vie en moins de trois mois de détention.

Ma libération et après

En décembre 1978, j'étais relâchée de prison, mais malheureusement après une courte période de liberté, le harcèlement policier recommença et devenait plus acharné avec le temps. En avril 1979, je quittai l'Afrique du Sud pour chercher asile ailleurs et continuer la lutte de là. En novembre 1981, pendant que j'étais dans le pays qui m'avait accueillie, au Botswana, en dehors des frontières de l'Afrique du Sud, ma tentative d'enlèvement pour me réintroduire en Afrique du Sud échoua, et, dans la lutte, on m'infligea trois blessures de balles.

On dit que les méthodes de torture employées dans l'Allemagne des Nazis sont encore appliquées en Afrique du Sud aujourd'hui. Les assassins fascistes sont venus d'autres parties du monde pour rejoindre l'Afrique du Sud dans la tentative de nous intimider dans la lutte pour notre liberté. Malheureusement pour notre régime là-bas, aucun pouvoir, si puissant qu'il soit, ne peut décourager notre disposition et notre volonté pour l'indépendance nationale et l'auto-détermination. Voilà pourquoi, malgré toutes les répressions du régime, nous sommes là aujourd'hui, toujours plus militants.

Camarades, Amis, Soeurs, nous vous saluons.

Joyce Dipale (ANC)

(Témoignage recueilli lors de la conférence "Femmes contre l'apartheid" organisée du 17-19 mai 1982 à Bruxelles par le Comité spécial des Nations Unies contre l'Apartheid)